



## Déclaration commune des représentants syndicaux FSU, UNSA et SGEN au CHSCT académique du 16 avril 2012

A l'occasion de l'installation du CHSCT académique les représentants du personnel souhaitent que l'application de cette nouvelle réglementation apporte de réels progrès pour la santé, la Sécurité et les conditions de travail des personnels. Cependant, nous tenons à souligner d'ores et déjà la contradiction entre les efforts affichés en terme d'amélioration de la santé au travail et l'allongement des carrières, imposé au détriment de la santé des salariés, contradiction également avec les suppressions d'emplois qui détériorent les conditions de travail, aggravent le stress et multiplient les risques professionnels, TMS\* ou psychosociaux, sans oublier la mise en place du jour de carence. De même, la mise en concurrence des personnels, le manque de formation initiale et continue, le projet d'évaluation des enseignants et l'évaluation des autres personnels, sont facteurs de tension au travail. Des situations de détresse extrême ( de burnout \*\*,de suicide par exemple) se produisent hélas dans l'EN montrent qu'il y a urgence quelles que soient les professions exercées, et que le nouveau management mis en place va à l'encontre de la santé des agents.

L'enquête récente du Carrefour Social confirme des enquêtes précédentes menées par nos organisations, et d'autres enquêtes institutionnelles (INSEE,DER.) et met en évidence une situation inquiétante.

La transformation des CHS en CHSCT ne doit pas être un simple changement de sigle mais une nouvelle donne dans la prise en charge de la santé et la sécurité au travail dans l'Éducation Nationale. C'est pourquoi nous serons vigilants pour que soit respecté le nombre de réunions des CHSCT leurs missions et prérogatives, pour que l'ensemble des informations soient transmises aux représentants des personnels, pour que le CHSCT puisse être régulièrement consulté sur des réformes ou aménagements qui pourraient porter atteinte à la santé et la sécurité des personnels. Nous exigeons que des moyens soient donnés aux représentants du personnel et notamment aux secrétaires des CHSCT pour assurer leurs missions, notamment des heures de décharge.

D'ores et déjà nous constatons un retard pris à la convocation des premières réunions des CHSCT dans les départements et l'académie, et des dysfonctionnements notamment sur la procédure d'alerte, droits de retraits, enquêtes...

La médecine de prévention est en grande difficulté, et malgré les annonces, le recrutement des médecins reste très insuffisant (une vingtaine sur les 80 annoncés). La visite quinquennale n'est donc pas respectée. De plus les avis des médecins de prévention ne sont pas toujours suivis d'effets. La réalisation du DUER ne doit pas être l'occasion d'imposer un travail supplémentaire et formel mais doit permettre une véritable appropriation des règles de la santé et la sécurité, de l'identification des risques et de leur prévention ; du temps doit être mis à disposition pour participer à cette élaboration. Un effort important des personnels à tous les niveaux est indispensable. La dynamique du décret doit être amplifiée, les textes réglementaires appliqués. Il reste énormément à faire pour prévenir les risques et améliorer réellement la santé des agents

\* **Presque tous les agents de l'éducation nationale souffrent de troubles musculo squelettiques (TMS) : 78% en déclarent sur l'année, la moitié dans les 7 jours précédant l'enquête.** Ils augmentent selon l'âge et sont plus importants chez les femmes. Les troubles du dos concernent plus particulièrement les administratifs, les professeurs d'EPS et les professeurs des écoles et certifiés.

\*\***Un agent sur sept est en situation de "burnout"**, soit 14%. L'épuisement professionnel, ou burnout, est "une réponse à un stress excessif ou continu au travail". Il se manifeste par un épuisement émotionnel ou physique élevé, un sentiment de dépersonnalisation élevé, une réduction de l'accomplissement personnel au travail. Selon l'étude cela concernerait 14% des agents mais 17% des hommes et 18% des plus de 55 ans. Il serait plus fort chez les enseignants du primaire et du collège et moins fort en lycée et on note là aussi de fortes différences académiques, la Guadeloupe et Martinique, par exemple, ayant des taux élevés.